Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le
ID : 035-213500911-20250509-D2025_19-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2025

Date de convocation : **10 avril 2025** En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **9+3**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames JAGU Odile, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie
Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Mesdames CHERO Marie-Paule, JOUANNE Annie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette, Messieurs FORESTIER Jonathan, GLOTIN Patrick

Procuration : Madame CHERO à Madame JAGU, Madame SERVANT à M. TOUANEL, Madame SANTIER à M. CHICOINE
Elu(e) secrétaire de séance : Madame JAGU Odile

2025-19 : INTERCOMMUNALITÉ - ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE DE TRANSFERT DES RÉSULTATS

Vu la délibération n°2024-11 en date du 18 avril 2024 relative aux principes régissant le transfert de la compétence assainissement ;

Vu la délibération n°2024-12 en date du 18 avril 2024 relative au transfert de la compétence assainissement ;

Vu la délibération n°2025-7 en date du 20 février 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du budget assainissement ;

Considérant que, depuis le 1er janvier 2025, la compétence assainissement est transférée à la communauté de communes Saint Méen Montauban,

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes Saint Méen Montauban offre la possibilité aux communes d'échelonner le reversement des résultats. Dans ce cadre, une convention de reversement des résultats devra être signée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Procéder au versement des excédents de l'exercice 2024 à la Communauté de Communes Saint Méen-Montauban en trois fois, selon l'échéancier suivant :**

Au plus tard Septembre 2025	Au plus tard Septembre 2026	Au plus tard Septembre 2027
34%	33%	33%

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement des résultats selon les modalités évoquées.**

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le
ID : 035-213500911-20250509-D2025_19-DE

Vote : unanimité

Pour : 9+3, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

MAIRIE de LE CROUAIS ★ 35230 ILLE ET VILAINE ★

Le secrétaire de séance
O. JAGU